

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**2023 / 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO !**

**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :
barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« Candidature Trophées pro bono 2023 »

suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

Maître Anissa DOUMI

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Je soutiens l'association Schizo Oui qui, depuis plus de 25 ans, accompagne les personnes qui souffrent de troubles schizophréniques et apparentés, ainsi que leurs proches.

Cette maladie touche 1% de la population toutes catégories sociales confondues.

Il est donc nécessaire de s'unir pour la combattre en ayant des objectifs précis et notamment en favorisant l'accès au droit de ces personnes.





FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

- Prix Henri Leclerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équiPe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Une permanence juridique gratuite est organisée du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 afin d'écouter et d'informer les personnes concernées sur leurs droits ainsi que les aidants-familiaux. Les juristes de l'association délivrent des informations sur le droit des majeurs protégés, le droit du travail, le droit pénal et le droit de la famille. Une psychologue tient également une permanence téléphonique. L'association organise également plusieurs colloques dans l'année réunissant des juristes, des médecins, des malades ainsi que leurs proches.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Le public cible de l'association sont les personnes qui souffrent de troubles schizophréniques et apparentés (le trouble bipolaire et le trouble borderline notamment). Ce service contribue à combattre l'isolement, améliorer la qualité de vie et lutter contre la stigmatisation.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Mon engagement au sein de l'association « *Schizo oui* » a pour origine la schizophrénie de mon frère qui est survenue lorsqu'il était âgé de 16 ans. Au sein de cette association, j'apporte mon aide aux juristes dans le cadre de la permanence juridique en cas de besoin notamment en matière pénale. J'attache une importance particulière à la défense des personnes atteintes de troubles mentaux et confrontés à la justice pénale.

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :
1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.

**BARREAU
DE PARIS**

de Solidarité
Fonds de dotation

www.barreausolidarite.org